

VILLE DE LINAS

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	27

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 20h00, Le Conseil Municipal, sur convocation en date du 05 avril 2023, s'est réuni, salle de la Lampe, sous la présidence de **Christian LARDIÈRE, Maire.**

DATE DE CONVOCATION
05 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
05 avril 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Jean-Jacques TANNEVEAU

OBJET :

REVALORISATION DU PRIX DES CONCESSIONS ET MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BERNARD Corinne, BONEL Johann, CHARPENTIER-CHOLLET Laurent, CUNYOT-PONSARD Mireille, DALI Sara, DEMICHEL Dominique, DJANY Alzina, GATINEAU Athéna, GESLIN Nathalie, HERTZ Ludovic, LANGLOIS Patrice, LE DROGO Laurent, LEVEQUE Anne, MACEL François-Xavier, MARQUET Thierry, MATIAS Rui, MICHAUD Daniel, PICHOT Camille, RODARI Philippe, TANNEVEAU Jean-Jacques, THIOT Isabelle.

ABSENTS :

BLOT Dominique donne pouvoir à Patrice LANGLOIS, BRIANT Geoffrey donne pouvoir à Corinne BERNARD, DAVID Dominique donne pouvoir à Alzina DJANY, GUERINOT Denis donne pouvoir à Christian LARDIÈRE, MALBROUCK Anaïs donne pouvoir à Athéna GATINEAU, FERNANDES Rosa, MFUANANI NGUENTE Loïc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de règlement du cimetière,

CONSIDERANT qu'au regard du contexte actuel de restriction budgétaire et des prix pratiqués dans d'autres communes, il est proposé au Conseil municipal de revaloriser les prix de ces concessions.

CONSIDERANT en outre, que la présence souterraine de roches au cimetière a pour conséquence de limiter les emplacements permettant la fondation de sépultures

CONSIDERANT qu'afin de répondre aux demandes croissantes liées au vieillissement et à l'augmentation de la population et face à la lourdeur des procédures de reprise des concessions en état d'abandon, il est proposé au Conseil de supprimer la durée de concession de 50 ans.

CONSIDERANT que la présente délibération porte également sur la modification de certaines dispositions du règlement du cimetière communal.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A LA MAJORITÉ MOINS 2 VOTES CONTRE
(Liste J'aime Linas)**

REVALORISE ET FIXE les tarifs des concessions comme suit :

Concession en terrain nu (2mx2m)

15 ans 150 €

30 ans 300 €

Concession de terrain avec caveau (2mx2m)

15 ans 200 €

30 ans 320 €

Concession au columbarium

15 ans 420 €

30 ans 830 €

Concession en espace cinéraire (cavurne 1mx1m)

15 ans 100 €

30 ans 200 €

RAPPELE

que la redevance journalière du droit de séjour en caveau provisoire est de 3 € par jour au-delà du 31^{ème} jour ;

APPROUVE

les modifications au règlement du cimetière communal ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement modifié du cimetière communal.

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES
PRÉSENTS POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,
Christian LARDIÈRE**



Transmise au contrôle de légalité le :

Mise en ligne le :